AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1065
FR0000078339-FS0452

24 mai 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

CCA INTERNATIONAL

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 24 mai 2017, la société par actions simplifiée Finapertel[1] (24-26 rue Ballu, 75009 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, le 24 mai 2017, les seuils de 95% du capital et des droits de vote de la société CCA INTERNATIONAL et détenir 7 193 515 actions CCA INTERNATIONAL représentant 13 960 279 droits de vote, soit 97,73% du capital et 96,13% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte de la conclusion le 24 mai 2017 de deux contrats de cession d'actions CCA INTERNATIONAL au profit du déclarant, lesquels prévoient un transfert effectif desdites actions au plus tard le 23 juin 2017[3].

[1] Société contrôlée par la société La Financière Patrimoniale d'Investissement.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 360 272 actions représentant 14 521 806 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[3] Cf. notamment communiqué diffusé le 24 mai 2017 par la société CCA INTERNATIONAL.